



# TRIER SES DECHETS,

Mode d'emploi

**"On n' herite pas de la terre de nos parents,  
on l' emprunte à nos enfants "** Antoine de Saint-Exupéry

### Le saviez-vous ?

Aujourd'hui nous produisons plus de 1 kg de déchets par jour et par personne (près de **400 kg par an par personne**) soit 2 fois plus qu'en 1960. Chaque année en France, le poids des déchets ménagers représente 2 500 fois celui de la tour Eiffel ! Celle-ci pèse 8 700 tonnes.

#### De plus en plus de services

La gestion des déchets a connu une véritable révolution en 15 ans. Chaque déchet peut désormais bénéficier du mode traitement environnemental le plus adapté : **r e c y c l a g e**, compostage, **dé-p o l l u t i o n**, **e n f o u i s s e m e n t**,

traitement spécial...Les habitants et les professionnels sont les premiers bénéficiaires puisque de nombreux services ont été mis à leur disposition : colonnes pour le tri sélectif, déchetterie, collecte des plastiques agricoles, collecte des encombrants, dépôt de déchets verts et inertes pour les professionnels...

#### Qu'y a-t-il dans nos poubelles ?

(En pourcentage du poids humide)

**Matières biodégradables : 29%**

**COMPOSTABLES**

**Journaux : 25%**

**Verre : 13%**

**Plastiques : 11%**

**Métal : 4 %**

**RECYCLABLES**

**Autres : 18%** (textiles, matériaux complexes, déchets dangereux des ménages)

(Source : ADEME)

## L' Editorial



“

### Collecter, traiter, valoriser :

Ainsi se décline l'action de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès en matière de gestion des déchets ménagers. Une action qui concerne chaque habitants des 11 communes qui trient quotidiennement les déchets recyclables de ceux qui ne le sont pas. Pour ce faire, la Communauté de communes met à disposition différents outils selon les déchets et les publics.

Ce "guide du tri" reprecise toutes les consignes de tri, pour offrir une seconde vie à nos déchets et préserver notre environnement.

**Jacques FRESICAL**

Président de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

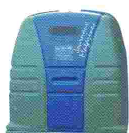
”

# 4 SERVICES

## 1

### La collecte sélective

Depuis Février 2004, des colonnes ont été installées sur chacune des communes. Ce sont des Points d'Apport volontaire destinés à récupérer en vrac les déchets que vous triez à la maison : les emballages, les journaux et le verre.



## 2

### La collecte des ordures ménagères



Le reste des déchets ne pouvant être recyclés est jeté dans les sacs noirs puis déposé dans les bacs à ordures ménagères prévus à cet effet. Ils sont collectés une à deux fois par semaine par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac qui assure le service.

## 3 La déchetterie

Depuis février 2005, Laurent vous accueille à la déchetterie afin de vous permettre d'aller plus loin dans le tri sélectif en collectant dans des bennes séparés : bois, cartons, encombrants....

## 4

Réservé aux professionnels

### Le dépôt de déchets inertes et de déchets verts

Face aux besoins importants des professionnels d'éliminer leur déchets, la communauté met à leur service depuis le 15 avril 2006, un dépôt de déchets verts et de déchets inertes.

# Le verre

I



“

Je dépose en vrac, dans ce conteneur, les emballages en verre, vides

”



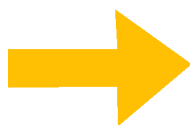
Penser à enlever les bouchons en métal et à les déposer dans le conteneur à emballage.



# Les emballages

2

“ Je dépose en vrac, dans ce conteneur, les emballages en plastiques, en métal, vides ”



**Penser à compacter vos emballages, car moins de place = moins de collecte = des économies sur la facture poubelle**

**Faut-il laver les emballages à recycler ?**

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.

**La bouteille plastique d'huile est-elle recyclable ?**

Oui. Désormais, grâce aux progrès de l'industrie du recyclage, toutes les bouteilles et tous les flacons en plastiques sont recyclables.

**TRIEZ**  
**La nature vous dit merci !**

# Le papier

3



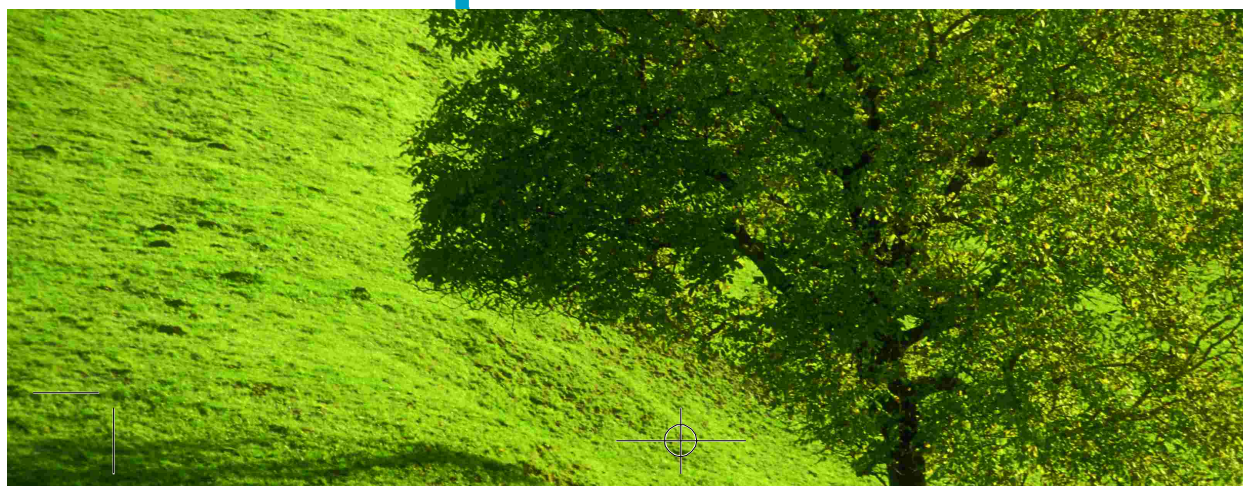
“

Je dépose en vrac, dans ce conteneur, les papiers et petits cartons, les briques alimentaires

”



**Que faire des cartons volumineux ?** Les cartons volumineux doivent être amenés à la déchetterie. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.



## Les ordures ménagères



“ **Le reste des mes déchets, je les jette dans mon sac noir** ”



1 tonne de papier carton triée et recyclée =  
2,5 tonnes de bois épargnés

## LA DECHETTERIE

### Déchets autorisés :

Déblais et gravats  
Cartons  
Déchets verts  
Ferrailles  
Encombrants  
Bois  
Déchets toxiques  
Huiles de moteur  
Batteries  
Piles



### Déchets refusés :

Ordures Ménagères  
Déchets putrescibles  
Pneus  
Huiles alimentaires  
Déchets à risques  
(amiante, camping  
gaz, bombonnes...)

“ Je dépose dans les ben-  
nes : bois, encombrants, ...

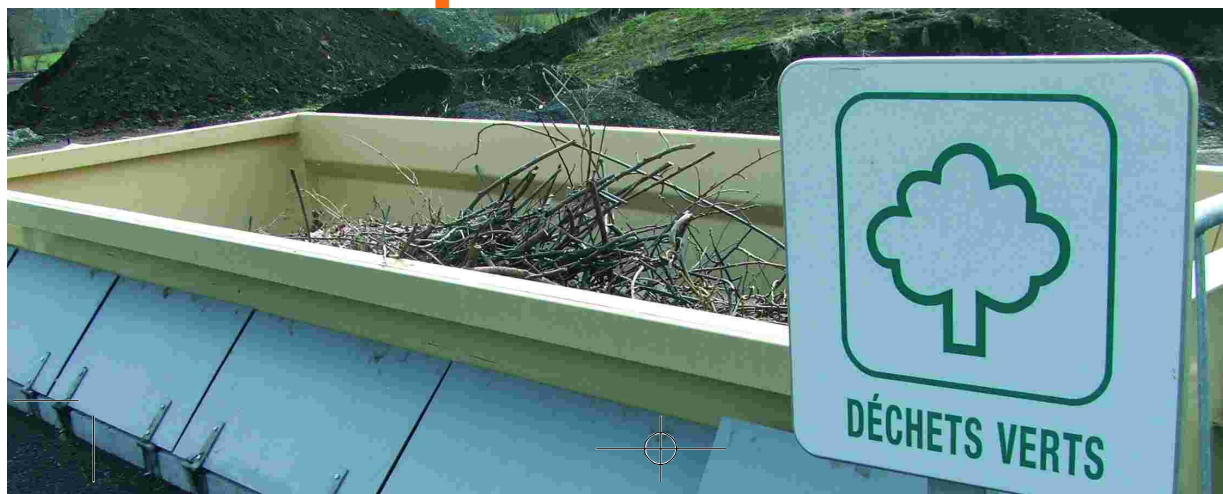
”

Laurent vous accueille, vous guide et  
vous aide tous les lundi, mardi et samedi  
de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 13h.

Elle est accessible gratuitement par tous  
les habitants des communes adhérentes.

Zone d'Activités Intercommunale  
Comblat le Château  
15 800 Vic sur Cère - Tel. 04 71 47 89 00

**NE RIEN DEPOSER AUTOUR DE LA DECHETTERIE**



## Le dépôt de déchets verts et inertes

“ Je suis un professionnel  
et je viens déposer mes  
déchets inertes et mes  
déchets verts ”



**Laurent vous accueille les mardis de 9h à  
12h les vendredis après-midi de 14h à 18h.**



# Les déchets spéciaux et toxiques

Les batteries  
Les acides  
Les peintures au plomb  
Les teintures  
Les lampes halogènes et néons  
Les détergents  
Les détachants et Les solvants  
Les graisses  
Les mastics  
Les colles  
Les thermomètres  
Les produits phytosanitaires  
Les produits de traitement de bois  
Les métaux  
Les diluant  
Les hydrocarbures

## LES PILES

Vous pouvez les déposer à la déchetterie ou au supermarché. Elles sont prises en charge par une filière compétente pour leur recyclage et leur traitement.

Les déchets spéciaux sont des déchets issus de l'activité des ménages ou des entreprises qui ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères.

Ils présentent des risques pour les personnes et pour l'environnement.

## LES MEDICAMENTS

Lorsqu'ils sont non utilisés ou périmés, vous pouvez les rapporter en pharmacie, ainsi que leur emballages même vides. Il s'agit de l'opération CYCLAMED. Ils seront recyclés ou permettront aux organismes humanitaires d'intensifier leur collecte.

La déchetterie est équipée d'une armoire à déchets toxiques destinée à récupérer tous ces déchets avant leur transfert sur une plateforme de traitement adaptée.



## Les NON RECYCLABLES



“ Certains emballages ne peuvent pas être recyclés, je les jette dans ma poubelle habituelle. ”



Suremballages, sacs, films en plastique, pots de produits laitiers, barquettes en polystyrène, boîtes contenant des restes, boîtes en carton salies ou contenant des restes, couches-culottes, films en plastiques, vaisselle, faïence, porcelaine, ampoules.



**Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?** Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins ne sont pas recyclés car cela coûterait trop cher.

**Un doute ?  
Jetez dans votre poubelle habituelle**

## Pour aller plus loin ...

### Le compostage : simple et économique

Le compostage est une technique de recyclage simple et économique pour valoriser de nombreux déchets (reste de fruits et de légumes, mouchoirs en papier, journaux, feuilles mortes,...) que nous produisons dans notre vie quotidienne. Il s'agit de les laisser fermenter pour que des micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...) transforment

la matière organique en humus, appelé compost. Il peut être réalisé grâce à un tas dans un coin du jardin ou dans un bac spécial acheté à cet effet. Obtenir un bon compost n'est pas difficile, il suffit simplement d'observer quelques règles simples : diversifier les déchets, surveiller l'humidité et broyer les gros déchets. Le compost jeune (3 à 6 mois) peut être utilisé comme paillage, en couches minces. Le compost mûr (de 6 à 12 mois) a un effet amendant et fertilisant.

**Vous souhaitez acquérir un composteur ?** Adressez à la Communauté de communes un courrier de commande avec un chèque de 13 euros à l'ordre du Trésor Public.

### Vous pouvez contribuer à maîtriser la facture poubelle de la collectivité

En jetant moins, vous réduirez la production de déchets de notre collectivité. En triant mieux, vous éviterez les erreurs de tri, dont la gestion est très coûteuse, et vous réduirez les tonnages d'ordures ménagères à traiter, dont le coût d'élimination ne cesse d'augmenter.

### LE TRI SELECTIF PLUS FACILE AVEC LES SACS TRIBAG !

La Communauté de communes a lancé une opération test visant à distribuer des sacs de pré-collecte aux habitants afin de faciliter le geste de tri et le transport des déchets recyclables de la maison aux Points d'Apport Volontaire. Ainsi les sacs Tribag (un pour les emballages et l'autre pour le verre) sont disponibles dans chaque mairie (sous réserve des stocks disponibles)

### Quelques gestes pour la terre Chaque geste au quotidien compte !

- J'évite les emballages superflus
- Je choisis les produits verts
- Je ne jette rien dans la nature
- Je recycle les piles
- Je coupe la veille des appareils électriques
- J'utilise un panier pour les courses
- J'évite le jetable
- J'économise l'eau
- Je modère la température
- J'ai recours aux énergies renouvelables
- Je préfère les produits de saison



Communauté de communes Cère et Goul en Carladès  
Place du Carladès  
15800 VIC SUR CERE  
Tél : 04 71 47 89 00 / Fax : 04 71 47 89 01  
secretariat@carlades.fr

